**ANNEXE 1-a**

**DEMANDE DE CONGÉ BONIFIÉ**

[ ]  Période du 1er avril 2022 au 31 octobre 2022 : **date limite de dépôt le 1er décembre 2021**

[ ]  Période du 1er novembre 2022 au 31 mars 2023 : **date limite de dépôt le 1er mars 2022**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  (1) Mayotte | [ ]  (1) Guyane |
| [ ]  (1) Martinique | [ ]  (1) La Réunion |
| [ ]  (1) Saint Martin | [ ]  (1) Guadeloupe |
| [ ]  (1) Saint Barthélémy | [ ]  (1) Nouvelle Calédonie |
| [ ]  (1) Saint Pierre et Miquelon | [ ]  (1) Polynésie Française |
|  | [ ]  (1) Wallis et Futuna |

Aéroport de départ et de retour : Date de départ :

 Date de retour :

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L’AGENT**

NOM : Prénom :

Date et lieu de naissance (Département) :

Situation de famille (1) : [ ]  célibataire [ ]  Veuf(ve)

 [ ]  marié(e) [ ]  divorcé(e)

 [ ]  PACS [ ]  union libre

Adresse personnelle : N° téléphone portable :

Adresse mail :

Grade : Discipline / Fonction :

Affectation :

Résidence administrative :

Date de nomination : - en métropole :

- dans un DOM :

Avez-vous déjà bénéficié d’un congé bonifié ou administratif ? - en métropole ?

 - dans un DOM ?

Si oui, préciser au titre de quelle(s) année(s) :

Date de prise de fonctions après un congé bonifié ou administratif - en métropole ?

 - dans un DOM ?

 [ ]  Au 5 juillet 2020, vous remplissez les conditions antérieures d’attribution du congé bonifié et vous souhaitez bénéficier d’un congé de 65 jours maximum après 36 mois de services ininterrompus.

Indiquer les dates de congé de longue durée, de congé parental ou de disponibilité, obtenus pendant les 3 dernières années civiles :

Avez-vous déposé, pour la prochaine rentrée, une demande de mutation, dans le département pour lequel vous sollicitez un congé bonifié, ou envisagez-vous de le faire (2) ? [ ]  OUI [ ]  NON (1)

1. Cocher la case concernée
2. Il est rappelé que les dispositions de la circulaire du 25 février 1985 stipulent qu’une durée de douze mois doit nécessairement s’écouler, entre la date de retour d’un voyage pris en charge et la date de départ du voyage suivant pris en charge.